



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du mercredi 24 octobre 2018 – 20h15 – foyer de la grande salle**

Présidence : Madame Christelle DEBONNEVILLE

Personnes excusées : Mesdames Sandra BOURGEOIS, Sophie DEBONNEVILLE, Marie FRUTIGER et Sandra VARONIER-MISCHLER ainsi que Messieurs Frédéric DEBONNEVILLE, Denis HUMBERT, Jean-François JACOT, Florian MAGNIN, Christophe PASCHE, Stéphane PICHON, Jean-Michel RENAUD, John REYMOND, Guillaume SAOULI et Julien WOLF.

Personnes absentes : aucune

* * *

Mme la Présidente Christelle DEBONNEVILLE souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec membres **36** présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil peut valablement délibérer.

La Présidente ouvre la séance et informe d'une modification à apporter à l'ordre du jour. En raison de l'absence du secrétaire du Conseil, M. Florian MAGNIN (pour cause de vacances), l'Assemblée doit élire un secrétaire de séance. La Présidente demande si d'autres remarques à l'ordre du jour souhaitent être apportées. Tel n'étant pas le cas, la proposition du nouvel ordre du jour se présente comme suit :

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Nomination d'un secrétaire de séance2. Adoption du procès-verbal du 2 octobre 20183. Communications du bureau4. Préavis N° 04-2018 : Arrêté d'imposition 20195. Préavis N° 05-2018 : Budget 20196. Informations de la Municipalité7. Divers et propositions individuelles |
|---|

L'Assemblée vote à l'unanimité la modification apportée à l'ordre du jour.

1. Nomination d'un secrétaire de séance

La Présidente propose Mme Stéphanie LE COULTRE pour occuper la fonction de secrétaire de séance et demande à l'Assemblée si une autre personne entend être proposée pour cette fonction. Tel n'étant pas le cas, Mme LE COULTRE est nommée à l'unanimité.



2. Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2018

La lecture intégrale du PV n'étant pas souhaitée, la Présidente demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité. La Présidente remercie son rédacteur.

3. Communications du bureau

La Présidente donne lecture de la lettre de **démission** de **M. Guillaume SAOULI** qui, à contrecœur et au terme de 20 années passées dans la commune, doit remettre son mandat de Conseiller en raison de son départ de la Commune à compter du 30 octobre 2018.

Conformément à l'élection tacite des suppléments du Conseil communal, **M. Jean-Claude LANDRY** sera appelé à remplacer le Conseiller démissionnaire et sera assermenté lors de la prochaine séance du Conseil, le 20 novembre prochain.

Informations :

- Le 27 octobre aura lieu la **revue des pompiers**.
- Le 8 novembre, à 19h30, la **bibliothèque de Gimel** organise, en ses murs, la nuit du conte.
- Les 23 et 24 novembre auront lieu les "**soirées gym**".

La Présidente fait part de son mécontentement quant à l'**absentéisme** régulier qui entoure les séances de notre Conseil et de rappeler qu'en dépit de nos divers autres engagements, aussi légitimes soient-ils, nous avons reçu un mandat électif de la population de notre village, et que chaque membre est tenu de se rendre à l'assemblée lorsqu'il est régulièrement convoqué.

4. Préavis N° 04-2018 : Arrêté d'imposition 2019

La Présidente passe la parole à M. Philippe REZZONICO qui donne lecture des conclusions du préavis 04-2018.

Le Conseil communal de Gimel

- Vu le préavis No 04-2018 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019, tel que présenté, soit l'augmentation de l'impôt communal à 74.5% de l'impôt cantonal de base et le maintien du statu quo pour tous les autres taux d'imposition.
2. D'autoriser la Municipalité à le soumettre à la ratification du Conseil d'Etat en vue de son application, pour une année, dès le 1er janvier 2019.

La Présidente invite la commission des finances à rendre son rapport en vue de la prochaine séance du Conseil, le 20 novembre 2018.



5. Préavis N° 05-2018 : Budget 2019

La Présidente passe la parole à M. Philippe REZZONICO qui donne lecture des conclusions du préavis 05-2018.

Le Conseil communal de Gimel

- Vu le préavis No 04-2018 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'adopter le budget 2019 tel que présenté qui boucle avec un déficit de Fr. 167'201.-.

La Présidente invite la commission des finances à rendre son rapport en vue de la séance du Conseil, le 30 novembre 2018.

6. Informations de la Municipalité

M. Philippe REYMOND : fait la promotion de la **revue des pompiers** qui aura lieu le samedi 27 octobre, l'occasion d'assister à une présentation des diverses activités en lien avec la défense contre l'incendie.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : fait écho aux informations parues dans la presse selon lesquelles Gimel a prêté assistance à la commune de Marchissy pour la **fourniture d'eau** et de rappeler que cette action intervient dans le cadre de l'application d'un règlement portant sur la distribution d'eau en faveur des communes du plateau. En effet, notre commune – de par ses sources ainsi que son puits de l'Ezilière – peut être appelée à assister ses voisines. Il convient toutefois de préciser que le volume journalier de 30 m3 indiqué dans les médias s'avère en réalité moindre et de rassurer sur le fait que cela ne porte pas préjudice à nos propres capacités d'approvisionnement (le puits de l'Ezilière permettant pour l'heure de compenser le déficit de production de nos sources¹). Ceci étant, nous devons garder à l'esprit que l'eau ne constitue pas une richesse inépuisable et qu'il convient de se montrer responsable dans notre consommation individuelle.

Mme la Syndique souhaite également revenir sur l'intervention de Mme Doris CHRISTEN portant sur **l'éclairage du nouveau passage piéton** situé devant le collège Marais III. Vérification faite en présence de M. Laurent BOLAY, il a été immédiatement décidé de remplacer l'éclairage existant par une source d'énergie LED permettant une meilleure diffusion de la lumière. Un point de situation sera fait une fois son remplacement effectué (d'ici 4 semaines environ).

S'agissant de la réfection de la **Grand Rue**, une soirée d'information destinée aux riverains (propriétaires et locataires) est prévue le soir du mercredi 7 novembre. Un "tout ménage" destiné à l'ensemble de la population (visant à donner des informations concrètes quant à la circulation dans le village durant les travaux) sera quant à lui distribué début 2019 en vue du début des travaux le 1^{er} mars. La Municipalité demeure également à l'écoute des éventuels besoins spécifiques qui pourraient être manifestés par les habitants.

¹ La consommation d'eau actuelle pour la Commune (y.c. approvisionnement de Marchissy) avoisine les 1078 m3/ jour et la capacité de production des sources ascende les 878 m3 / jour



7. Divers et propositions individuelles

M. Alain BUSSARD : remercie pour les explications fournies s'agissant de notre fourniture en eau et demande si nous disposons d'un raccordement avec le **réseau du lac** et dans la négative s'il est prévu que cela le soit un jour ?

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : confirme qu'aucun raccordement de ce type n'est pour l'heure existant. Il figure toutefois dans le plan directeur de sorte que cela pourrait évoluer dans le futur.

M. Cyril MESSIEUX : demande ce qu'il est en de la réparation du toit du **hangar à bois** situé à la déchèterie ainsi que celui de la **salle de gym** du complexe scolaire.

M. Philippe REZZONICO [pour le hangar à bois]: Le sinistre n'ayant pas été pris en charge par les assurances, la situation demeure ainsi en l'état.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS [pour la salle de gym]: confirme que le toit restera bâché tout l'hiver. Des travaux de sondage sont planifiés en novembre afin de permettre la production d'une expertise qui déterminera la responsabilité des intervenants. Il est rappelé que la problématique trouve vraisemblablement son origine dans un défaut de construction originel. L'assureur de la Commune (la Vaudoise Assurance), participe désormais à toutes les réunions portant sur cette question. L'enjeu, in fine, est de déterminer si la responsabilité de la Romande Energie doit être engagée. Une réflexion complète du toit n'est pas exclue bien qu'il soit encore trop tôt pour l'affirmer.

M. Pierre-Yves CORREVON : demande ce qu'il en est de la procédure visant le **responsable du centre des jeunes** et s'enquiert de l'affectation qui sera donnée à l'ancienne **école du Martinet**.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : répond que le Municipalité a pris une décision s'agissant de M. BORBOËN et que l'Assemblée sera tenue informée lors de la prochaine séance du Conseil (un délai de recours étant pour l'heure encore pendant). Concernant l'Ecole du Martinet, la Municipalité admet qu'une certaine incertitude plane sur ce dossier. Le projet initial visant à lui conférer un rôle de centre culturel et de rencontres n'a pour l'heure pas rencontré l'assentiment d'une partie de la population de sorte que la question doit encore être approfondie. Un crédit d'étude a d'ailleurs été inscrit dans le plan des investissements.

M. Jean-Jacques CLERC : signale que des **travaux sur des conduites d'eau** sont actuellement en cours dans le secteur de Bauloz avec, pour conséquence insolite, une augmentation significative du débit d'eau de la fontaine de Bauloz.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : prend note de cette remarque et interviendra en conséquence.

M. Jean-Marie PASCHE : revient sur la question de M. MESSIEUX concernant le toit du **hangar à bois** et s'interroge quant à la lenteur de sa reconstruction. Concernant le nouveau mode de collecte des informations sur les **compteurs d'eau**, est-il généralisé à tous les propriétaires du village, des contrôles par sondage sont-ils prévus et enfin est-ce que cela génère une économie de coût pour la Commune.

M. Philippe REZZONICO : répond que l'ECA a refusé de rembourser le toit arguant le fait qu'il s'agit d'un sinistre localisé n'ayant pas entraîné d'autres dégâts dans la région justifiant par-là la non indemnisation du dommage.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : La nouveau mode de collecte n'est pas motivé par une économie financière mais par la conséquence du départ à la retraite de M. Jean-Daniel REYMOND qui s'occupait jusqu'alors de cette activité. Son poste n'ayant pas été pleinement remplacé, cela a conduit à réfléchir à une autre manière de procéder. Ceci étant, M. Laurent BOLAY se déplacera volontiers chez les personnes (en particulier âgées) qui en font la demande. Des contrôles sporadiques ultérieurs seront prévus au terme de cette année de transition.

M. Jean-Luc BIGNENS : remercie la Municipalité pour la réalisation de travaux de rénovation effectués sur le site de la **Sèche**.



Conseil communal de Gimel

M. Alain BUSSARD : signale que la Ville d'Aubonne possède deux places dédiées aux voitures "**Mobility**" et demande si la Commune a déjà étudié l'opportunité d'implémenter un service de ce type dans notre village.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : répond qu'aucune sollicitation de "Mobility" n'a été faite à ce jour, mais que si tel était le cas, une discussion serait alors engagée si cela devait répondre à un besoin de la population.

M. Jean-Marie PASCHE : s'enquiert de savoir si les **services hivernaux** seront cette année pris en charge par le personnel communal ou, à nouveau, au travers d'intervenants externes.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : informe que le personnel communal est actuellement plus nombreux que l'année dernière de sorte que deux collaborateurs seront spécialement affectés à cette tâche avec, comme par le passé, le soutien de sous-traitants. En fonction de la rigueur de l'hiver, l'entreprise LE COULTRE peut également être appelée à collaborer.

M. Daniel EGLI : remercie la Municipalité d'être intervenue concernant la réfection des **lampadaires** à la route de Saubraz.

M. Pasquale CIABURRI : suggère que la **rétrocession des jetons de présences** faite en fin d'année en faveur – jusqu'alors du Téléthon – puisse être affectée à des besoins caritatifs ou d'entraide présentant une dimension plus locale.

Mme la Présidente Christelle DEBONNEVILLE : prend note de cette demande qui sera portée en discussion lors de la prochaine séance du bureau du Conseil.

La Présidente informe que les prochaines dates du Conseil sont agendées comme suit :

- **mardi 20 novembre 2018**
- **vendredi 30 novembre 2018** (séance suivie de sa traditionnelle fondue)

La Présidente remercie les employés communaux pour la préparation de la salle.

Après le contre-appel, la Présidente lève la séance, il est 20h45.

La Présidente

Le Secrétaire titulaire

La Secrétaire de séance

Christelle Debonneville

Florian Magnin

Stéphanie Le Coultre